



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 27 janvier 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 9 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 janvier à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.**

**PRÉSENTS :** Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Emma MUSSIER à Michel ROSSI  
Leslie PELLEGGRI à Pierre SAVELLI  
Linda PIPERI à Ivana POLISINI  
Jean-Michel SAVELLI à Jeanne CALLIER  
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 9 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23011DTIST- Lot n° 9 : Revêtement de sols notifié le 04/07/2024 à l'entreprise SARL SOTRABAT, sise 20230 Sainte Lucie di Moriani (SIRET : 520 804 386 00016), pour un montant initial de 236 585.50 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 24 714.80 € HT correspondant à une augmentation de 10.45 % par rapport au montant du marché initial :

- *Fourniture et pose de carrelage : locaux vestiaires : 2 700 € HT*
- *Fourniture et pose d'un ragréage et d'un sol souple PVC : Locaux vestiaires, salle de massage, salle de presse : 22 014.80 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 20 janvier 2025 d'approuver l'avenant n°1 au marché n°23011DTIST – Lot 9 afin d'arrêter les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 24 714.80 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 9 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

DIT

-Que l'avenant n°1 au marché n°23011DTIST – Lot 9 entraine une plus-value totale de 24 714.80 € HT correspondant à une augmentation de 10.45 % par rapport au montant du marché initial ;

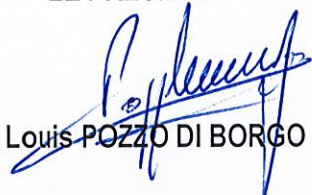
-Que le nouveau montant du marché est porté à 261 300.30 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;



LE PRÉSIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13 FEV. 2025  
et publication ou notification  
du 13 FEV. 2025  
La Directrice des Affaires Générales  
Chjara AIELLO